

# LIBERALISME LIBERTARIEN ET LIBERALISME – SOLIDARISTE DE JOHN RAWLS<sup>1</sup>

-----

*Le philosophe Isaiah Berlin a clarifié, en 1958, la notion de «libertés civiles individuelles » en distinguant deux conceptions possibles, aux implications radicalement différentes : la conception « négative » de la liberté, qui exprime l'idée d'une préservation et d'un élargissement des possibilités d'action du sujet ; donc, d'une limitation des entraves qui pourraient s'exercer sur lui, de la part de l'Etat, des institutions ou d'autres individus. La conception « positive » de la liberté, en revanche, s'adresse aux possibilités réelles d'auto - accomplissement du sujet, et requière une intervention de la puissance publique pour favoriser l'éclosion des potentialités individuelles.*

*Ces précisions permettent de mieux cerner les divergences profondes entre deux branches philosophiques issues du libéralisme kantien : les libertariens (Hayek ou Nozick), d'une part, strictement attachés à la conception « négative » de la liberté ; les libéraux-solidaristes (John Rawls, Dworkin, Van Parijs), d'autre part, qui introduisent une exigence de justice sociale afin de dépasser le caractère formel qu'ils fustigent dans la conception libertarienne de la liberté. Contrairement aux penseurs libertariens, les libéraux-solidaristes prônent une intervention de l'Etat et des institutions publiques pour établir en permanence des conditions de justice dans la répartition des principaux « biens sociaux » : libertés de base, revenu et patrimoine, position sociale, etc.*

---

<sup>1</sup> Ce texte constitue une courte introduction à la présentation de la théorie de la justice de John Rawls. Voir Simon Wuhl *L'égalité. Nouveaux débats*, PUF, 2002, pp. 53 à 67 . Voir également, sur ce site : « La théorie de la justice de Rawls ».